

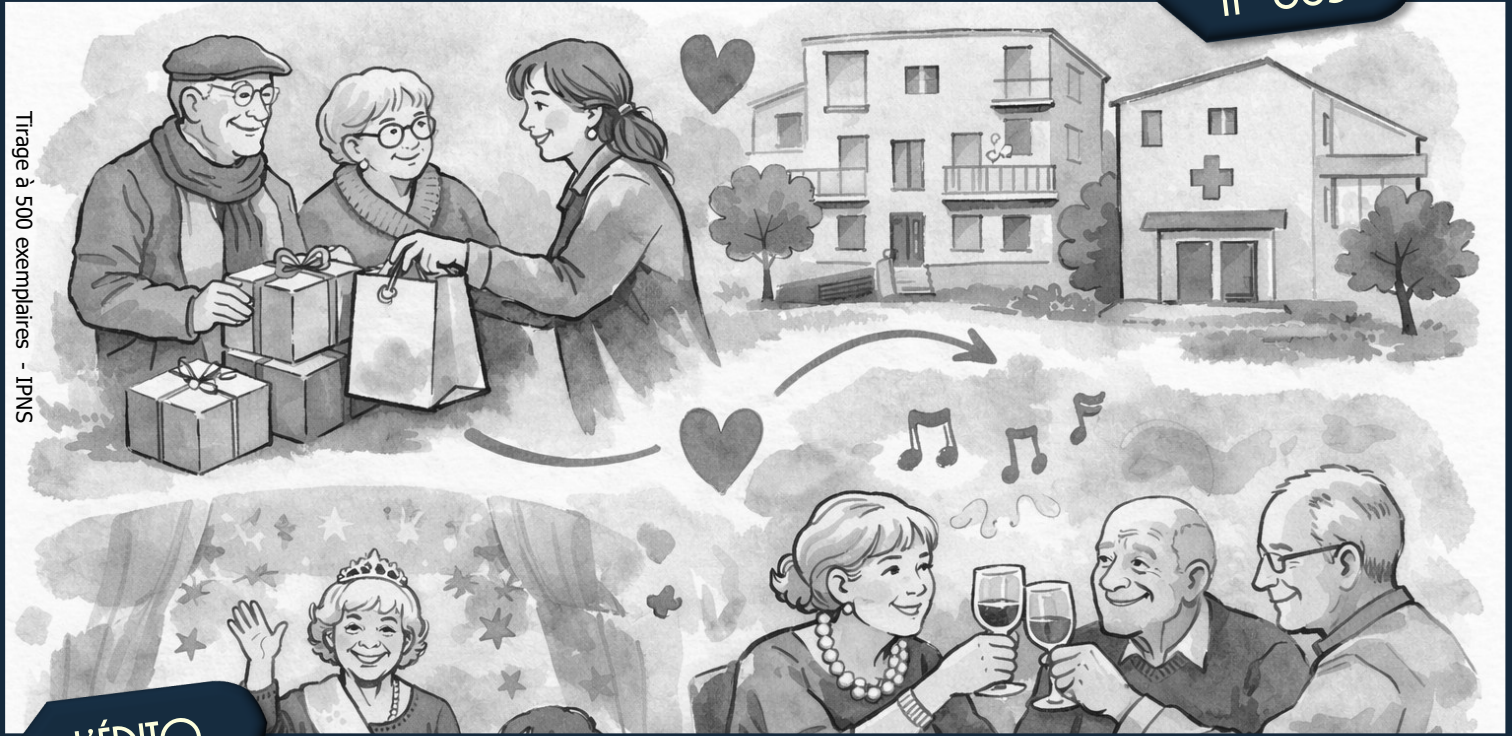
# BULLETIN MUNICIPAL

# PEYRELEVADE

FÉVRIER 2026

N° 863

Tirage à 500 exemplaires - JPNS



L'ÉDITO

## Les aînés à l'honneur

Les aînés occupent une place essentielle dans la vie de la commune. Tout au long de l'année, différents moments et services leur sont dédiés, favorisant le lien social, les échanges et la convivialité.

Récemment, les colis de fin d'année ont été distribués. Comme chaque fois, ces rencontres ont été l'occasion de partager un moment chaleureux et apprécié, tant par les bénéficiaires que par les personnes venues à leur rencontre.

En matière de logement, les appartements de la Coprod destinés aux seniors sont aujourd'hui tous occupés. Ils viennent compléter l'offre existante sur la commune, aux côtés de l'EHPAD, permettant ainsi de répondre à différents besoins et parcours de vie. Plusieurs activités sont aussi mises en places à destination des aînés, notamment avec Siel Bleu : les ateliers de gym adaptée tous les lundis matins, et aussi l'Ecole Buissonnière : randonnées, fitness, et pilâtes pour les plus mobiles.

Prochainement auront lieu : le concours de Miss Super Mamie qui se déroulera cette année, le dimanche 1er mars à l'EHPAD, dans un esprit festif et convivial. Et comme tous les ans, le repas des aînés aura quant à lui lieu le samedi 28 février à 12h, à l'Ardésia.

Les inscriptions sont ouvertes en mairie ou via le bulletin-réponse ci-dessous. Réponses attendues avant le 20 février 2026. Le repas est offert pour les personnes de plus de 70 ans.

L'équipe municipale

### REPAS DES AÎNÉS SAMEDI 28 FÉVRIER 2026 À 12H À L'ARDESIA

Madame/Monsieur \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Transport souhaité :  Oui  Non

Participera(ont) au repas des aînés.

Une participation de 25€ sera demandée aux personnes de -70 ans

Inscription avant le 20 février 2026 en mairie

# INFORMATIONS

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

-de Henri **AUBARBIER**, à Peyrelevade, le 1er janvier, à l'âge de 86 ans, domicilié à l'Ehpad

-de Léon **WIATROWSKI**, à Ussel, le 1er janvier, à l'âge de 95 ans, veuf de Janine BONNET, domicilié à Cezeyrat

-de Sonia **LUCAS**, à Peyrelevade, le 11 janvier, à l'âge de 95 ans, veuve de Jacques AZEMAR, domiciliée à l'Ehpad

## CIMETIÈRE

En novembre dernier, des dégâts ont été constatés sur une sépulture du cimetière de la commune. Le conseil municipal condamne fermement toute forme de dégradation et rappelle le respect dû aux lieux de recueillement et de mémoire. Les services de gendarmerie ont été informés des faits.

## ÉTAT CIVIL



Les registres de l'état civil de la commune ont été numérisés en 2025, permettant ainsi aux agents de répondre aux demandes plus rapidement et de conserver une archive numérique. Notre commune est aussi reliée à Comedec (plus besoin de fournir un acte de naissance lors d'un renouvellement de carte d'identité ou de passeport, si vous êtes né(e) à Peyrelevade). En tant que particulier, vous pouvez demander des copies d'acte (naissance, mariage, décès) directement sur notre site internet : [www.peyrelevade.fr/etat-civil](http://www.peyrelevade.fr/etat-civil)

## SERVICES COMMUNAUX



**Services techniques**  
Urgences uniquement  
(services des eaux,  
sécurité, biens publics)  
**06.35.18.95.25**



**Secrétariat de mairie**  
Du lundi au jeudi  
8h30-12h30 / 13h30-  
17h30  
Vendredi 8h30-12h30  
**05.55.94.73.13**



**Passeport & CNI**  
Mercredi &  
vendredi  
14h-17h30  
**sur rdv  
uniquement**

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les **élections municipales** auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**.

• **Inscription sur les listes électorales** : à déposer en mairie au **format papier** avant le **vendredi 6 février 2026**, ou **en ligne jusqu'au 4 février 2026**.

• **Procurations** : pour les détenteurs d'une carte d'identité nouvelle génération (au format carte bancaire) **et** dont l'identité a été vérifiée en mairie, il est possible de réaliser votre procuration 100% en ligne, sinon il faudra approuver votre procuration en gendarmerie ou en commissariat de police. Pensez à demander à votre mandataire sa date de naissance et son numéro d'électeur.



Les **envois de cartes électorales** (pour les nouveaux inscrits seulement) seront effectués **après le 23 février 2026**.

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

• **ENFOUISSEMENT DE LIGNE MOYENNE TENSION À CHAMMET** : la société CanaElec nous informe que des travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension entre Servières et Chammet auront lieu à compter du 9 février. Ainsi la circulation est interdite entre Servières et Chammet, sauf pour les riverains et les services.

• **OPERATION CREPUSCULE** : comme annoncé il y a déjà quelques mois dans un édito de bulletin, la municipalité a décidé d'engager des travaux de dépose et de rénovation des lampes d'éclairage public. Ces travaux ont débuté courant janvier, sans que nous ayons eu le temps de vous en informer et nous le regrettons. Les villages concernés par les déposes/rénovation de lampes sont : Malsagne, Caux, Comps, Plazanet, Vinzan, Chez le Prou et le bourg.

## VOEUX



À l'occasion du passage à la nouvelle année, les vœux ont été brûlés aux douze coups de minuit devant le Repeyre, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Ce moment symbolique a permis de tourner la page de l'année écoulée et de partager ensemble l'espoir et les souhaits pour l'année à venir.

## LES PTITS BOUTS



Les P'tits Bouts est un lieu d'accueil pour les enfants et les parents, sous une forme associative afin d'informer, soutenir et de partager autour de la parentalité. L'association propose également des activités artistiques et culturelles à partager en famille.

**Programme des activités :**

-mercredi 4 février : atelier céramique, à partir de 2 ans et demi, au local des P'tits Bouts, 15h30-17h30

-mercredi 11 février : atelier brico/créa feutrage, pour tous, au local des P'tits Bouts, 15h30-17h30

-mercredi 18 février : atelier danse, ronde et farandole en musique, de 2 à 7 ans, au dojo, 15h30-17h30

-mercredi 25 février : spectacle Gribouillie, tout âge, à la salle des fêtes, 10h

2 Côte de Vinzan—Maison des associations  
**Infos et inscriptions au 06.18.65.15.48**

## TACOT EN APPROCHE



À compter du 2 mars, Haute-Corrèze Communauté lance le Tacot, un service de transport à la demande. Le principe est simple : vous réservez votre trajet par téléphone la veille avant 17 h (ou le vendredi pour le lundi). Le jour de desserte de votre secteur, le Tacot vient à votre domicile et vous amène vers la ville centre de votre bassin de vie. Vous pouvez faire vos courses, vous rendre à un rendez-vous. Le Tacot vous ramène chez vous en fin de matinée. Le même trajet est prévu l'après-midi, il peut également vous conduire jusqu'à Ussel. Profitez de l'offre de lancement durant les six premiers mois : 1 € par trajet, soit 2 € l'aller-retour. Vous réglez directement au conducteur, en numéraire. Le Tacot est ouvert à tous, mais

ne concerne pas les trajets scolaires ou domicile-travail réguliers. Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés. Les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite en le précisant lors de la réservation. Les animaux de petite taille sont autorisés à voyager sans surcoût, ils doivent être dans leur cage fermée. Enfin, sachez que les Tacots sont des véhicules à faibles émissions et les chauffeurs pratiqueront l'écoconduite. Si vous souhaitez utiliser le transport à la demande, vous pouvez vous préinscrire au 06 64 13 82 68 ou [tacot@hautecorrezecommunauté.fr](mailto:tacot@hautecorrezecommunauté.fr)

**PEYRELEVADE, SORNAC dir. USSEL : LE MARDI**

## AEP RESSOURCERIE

Après une petite trêve de fin d'année, les ateliers réguliers reprennent à la ressourcerie

- **ATELIERS "INFORMATIQUES"** : tous les 4èmes mercredis du mois de 14h30 à 17h, à la boutique, avec l'association des PTT. Inscriptions conseillées auprès des PTTs au 05 19 91 01 42. De 16h à 17h, Antoine sera présent à côté de la caisse pour répondre à toutes vos questions sur tous les sujets informatiques.
- **ATELIERS "COUTURE LIBRE"** : dimanche 1er mars de 14h à 16h30, à la salle des fêtes de Peyrelevalde, avec les Jeannettes. Prix libre à partir de 10€. Inscriptions demandées au 06 37 29 76 06. Et en projet ...

- des temps de tri en langue étrangère pour pratiquer l'anglais, l'espagnol ou même l'arabe
- des cours pour acquérir les bases de la programmation informatique

Vous seriez intéressés? Faites le nous savoir pour avoir les informations en avant première ou même pour décider du créneau avec vous quand cela est possible

**AEP Ressourcerie, 16 rue du Champ de Foire, Peyrelevalde 05.55.94.74.70** [entraideduplateau@yahoo.fr](mailto:entraideduplateau@yahoo.fr)  
**Boutique** : mercredis, samedis et dimanches de 14h à 17h

## MAM : PLACES DISPONIBLES

Des places sont disponibles à la MAM Les Petits Cailloux de Peyrelevade.



Possibilité de garde de votre enfant tous les jours ou quelques jours, nous nous adaptons aux besoins des parents.

Pour nous contacter : par mail [lespetitscailloux.mam@gmail.com](mailto:lespetitscailloux.mam@gmail.com) ou au **05.55.72.16.97** (nouvelle ligne fixe)

Ludivine, Delphine et Aurélie

## RÉUNION DES ASSOCIATIONS

La réunion des associations aura lieu le **lundi 16 février à 18 heures, à la salle des fêtes.**

Les associations ont reçu les documents nécessaires aux demandes de subvention par mail. N'hésitez pas à passer en mairie si vous souhaitez une version papier.

**Toute demande de subvention devra être réceptionnée avant le lundi 9 février en mairie ou par mail à [mairie@peyrelevade.fr](mailto:mairie@peyrelevade.fr)**

*(Aucune subvention ne sera versée sans demande de votre part.)*

Merci de votre participation.

## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Peyrelevade tiendra son **assemblée générale le lundi 9 mars 2026 à 19 heures à la salle des fêtes.**

Toute personne motivée et désireuse de rejoindre l'association est conviée.

## LOGEMENT À LOUER



**STUDIO à louer : totalement rénové à neuf**  
T2 (45 m<sup>2</sup>)

4 côte de la Liberté — Centre Bourg de Peyrelevade

Tel : 06 08 28 19 46  
Libre au 1er février 2026

## VIVAL

L'équipe du Vival de Peyrelevade vous accueille :

LUNDI : fermé  
MARDI : 8h-12h30 15h30-19h  
MERCREDI : 8h-12h30 15h30-19h  
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 8h-12h30 15h30-19h  
DIMANCHE : 8h-12h30

- Dépôt de pain et viennoiseries aux jours d'ouverture (Fournil Meymacois)
- Poissons et crustacés sur commande, livraison les jeudis
- Charcuteries et fromages à la découpe
- Fleurs et bouquets (Marie Morel)

11 Rue du Limousin—05.55.94.74.16

## CARNAVAL ET JEUX !

**Vendredi 6 février** : cortège carnavalesque, départ de la garderie arrivée à la salle des banquets, s'en suivra la soirée jeux organisée par l'USEP, venez nombreux ! Informations ci-dessous :

## SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

**VENDREDI 6/02**

**Salle des banquets de Peyrelevade**

**17h** Grands jeux en bois par l'association Cadet Roussel  
**22h** Petite restauration sur place.

Venez déguisés pour le carnaval !  
(adultes et enfants...)

Départ à 16h15 du cortège carnavalesque du périscolaire à la salles des banquets

La soirée est au profit de l'association des parents d'élèves de l'école de Peyrelevade



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

**Présents :** Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Jean-Claude MALSOUTE, Jean MAZIERE, Joëlle MEYRIGNAC, Christelle VEDRENNE, Alexandra LOULIER, Isabelle CHARRIER, Geneviève LABARRE.

**Procurations :** Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME.

**Excusés :** Guillaume CHASSAGNE, Mathieu UGUEN.

Madame Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 1. MISE A JOUR DES TARIFS DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE PEYRELEVADE ET APPLICATION DES REDEVANCES AFFERENTES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les informations transmises par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les redevances applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adopter, selon les données issues des outils de simulation d'indice de performance des réseaux de l'Agence de l'Eau :

-un coefficient de modulation pour la redevance performance des réseaux d'eau à 0.68

-un coefficient de modulation pour la redevance performance des systèmes d'assainissement à 0.75

Monsieur le Maire informe ainsi des taux des redevances, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme ci-dessous :

Intitulé de la redevance	Base votée par l'Agence de l'eau	Coefficient de modulation (collectivité)	Taux applicables 2026 (€ / m <sup>3</sup> )
Redevance pour consommation en eau potable	0,32 €	—	0,32 € / m <sup>3</sup>
Redevance pour performance des réseaux d'eau	0,10 €	0,68	0,068 € / m <sup>3</sup>
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	0,28 €	0,75	0,210 € / m <sup>3</sup>
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,0331 €	—	0,0331 € / m <sup>3</sup>

Monsieur le Maire présente ensuite la grille tarifaire relative au service des eaux et de l'assainissement collectif de la commune, ci-dessous :

Eau potable		Facturation	Evolution 2025/2026
Consommation eau potable particuliers	1.20€ / m <sup>3</sup>	Annuelle sur relevé en octobre	+1.69%
Consommation eau potable agricole et industrielle	0.65 € / m <sup>3</sup>		=
Abonnement eau particuliers	80€ / an	Annuelle en juin	=
Abonnement eau agricole et industriel	40 € / an	Annuelle en juin	=
Assainissement collectif			
Consommation assainissement	0.72 € / m <sup>3</sup>	Annuelle sur relevé en octobre	+2.86%
Forfait assainissement	55 € / m <sup>3</sup>	Annuelle en juin	=
Prestations de service			
Ouverture, fermeture, renouvellement de compteur	80 €		=
Branchement au réseau d'eau potable	Forfait 500 € (comprenant 10 ml) + 25 € / ml supplémentaire		=
Branchement au réseau d'assainissement collectif	Forfait 400 € (comprenant 10 ml) + 20 € / ml supplémentaire		=

#### 2. ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE PUBLIC ;

La commune porte un projet de construction d'un sanitaire public sur la place du Pra Bé. Une estimation financière prévisionnelle avait été réalisée lors de la préparation du projet. Depuis, l'attribution des lots de

travaux a été effectuée et le coût définitif du projet a été précisé. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser le plan de financement afin de le transmettre au Conseil départemental dans le cadre de la subvention sollicitée.

DEPENSES	MONTANT (HT)	FINANCEUR	MONTANT	TAUX
Travaux	40 734,58 €	CD 19	10 932,83 €	25 %
Prestataires	2 996,73 €	Autofinancement	32 798,48 €	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 731,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 731,31 €</b>	<b>100 %</b>

**APPROUVE**

### **3. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA « COMMUNE » ;**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 (art. 37), concernant la gestion du budget lorsqu'il n'a pas été adopté avant le 1er janvier :

L'exécutif peut recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente.

Il peut mandater les dépenses liées au remboursement en capital des annuités de la dette.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette, après autorisation de l'organe délibérant.

Le Maire informe le conseil que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitres 16, 204, 001 et 040) s'élève à 845 137,40 €.

Conformément à l'article L1612-1, il est proposé d'appliquer ce dispositif à hauteur maximale de 211 284,35 € (soit 25 % du montant ci-dessus).

Chapitre	Compte	Désignation	Montant (€)
21	2158	Autres	10 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	90 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>100 000,00</b>

Le montant total autorisé est inférieur au plafond de 211 284,35 €.

**APPROUVE**

### **4. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU « SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT » ;**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 (art. 37), concernant la gestion du budget lorsqu'il n'a pas été adopté avant le 1er janvier :

L'exécutif peut recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente.

Il peut mandater les dépenses liées au remboursement en capital des annuités de la dette.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette, après autorisation de l'organe délibérant.

Le Maire informe le conseil que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitres 16 et 040) s'élève à 410 443,00 €.

Conformément à l'article L1612-1, il est proposé d'appliquer ce dispositif à hauteur maximale de 102 610,75 € (soit 25 % du montant ci-dessus).

Chapitre	Compte	Désignation	Montant (€)
21	2158	Autres	10 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	90 000,00
TOTAL			100 000,00

Le montant total autorisé est inférieur au plafond de 102 610,75 €

**APPROUVE**

#### **5. ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES ;**

Des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'usagers au titre du budget principal de la Commune et du budget annexe du Service des Eaux et de l'Assainissement. Les débiteurs ayant quitté leur domicile sans laisser d'adresse, les procédures de relance et de recouvrement n'ont pu aboutir. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables, pour les montants suivants :

- 48,00 € pour le budget principal de la Commune ;
- 159,50 € pour le budget annexe du Service des Eaux et de l'Assainissement.

**APPROUVE**

#### **6. ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ;**

Certaines créances inscrites au budget annexe du service des eaux et de l'assainissement sont aujourd'hui éteintes, notamment en raison de prescriptions, de liquidations judiciaires, de décès ou de toute autre situation entraînant la disparition juridique de la dette. Ces créances ne peuvent donc plus faire l'objet d'un recouvrement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, telles que listées par le Comptable public, pour un montant total de 316,58 € sur le budget annexe du service des eaux et de l'assainissement.

**APPROUVE**

#### **7. CREATION D'UN EMPLOI EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE ;**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique, destiné à assurer la surveillance des enfants à la cantine pendant la pause méridienne. Cette mesure est nécessaire pour garantir la sécurité et le bon encadrement des enfants, l'effectif actuel ne permettant pas de répondre pleinement à cette mission pendant l'année scolaire.

**APPROUVE**

#### **8. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / SANTE ;**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance n°2021-175 rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2026, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire en matière de santé.

La Commune avait instauré une participation employeur de 20 € par mois dans le cadre du dispositif antérieur.

Conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Corrèze (CDG 19) a mené la procédure de mise en concurrence pour une convention de participation « santé ».

La procédure a attribué la convention à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), avec prise d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention et de revaloriser la participation employeur à hauteur de 30 euros.

**APPROUVE**

**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES****1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 19 SEPTEMBRE ET LE 21 NOVEMBRE 2025 ;**

- Décision n°2025/10 - portant révision du loyer de la « Maison Chamarron - appartement »

Conformément aux dispositions du bail signé le 13 novembre 2020 avec M. Damien CONTAT, le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers. Sur la base de l'indice du 3e trimestre 2025 (145,77 contre 144,51 en 2024), le loyer mensuel a été fixé à 254,00 € au lieu de 252,00 €, à compter du 13 novembre 2025.

- Décision n°2025/11 - Décision modificative n°2 sur le budget principal

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin de prendre en compte le reversement à la commune d'avances remboursables relatives à des travaux de voirie réalisés sur le territoire communal.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les mouvements de crédits suivants, en section d'investissement du budget primitif 2025 :

- Dépenses d'investissement : Chapitre 041 – article 2151 « Réseaux de voirie » : + 20 314,78 €
- Recettes d'investissement : Chapitre 041 – article 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » : + 20 314,78 €

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi respecté.

**APPROUVE**

- Décision n°2025/12 - Décision modificative n°3 sur le budget principal

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux, il est nécessaire de renforcer les crédits inscrits au chapitre 012 – Charges de personnel du budget primitif 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits suivants en section de fonctionnement :

- une réduction de 1 000,00 € au chapitre 60, article 60612 « Énergie – Électricité » ;
- une réduction de 1 000,00 € au chapitre 62, article 62268 « Autres honoraires, conseils » ;
- une réduction de 2 000,00 € au chapitre 62, article 6227 « Frais d'actes et contentieux » ;
- une augmentation de 4 000,00 € au chapitre 62, article 6218 « Autre personnel extérieur ».

Le total des crédits est équilibré, avec un solde nul.

**APPROUVE**

- Décision n°2025/13 - Décision modificative n°4 sur le budget principal

Afin d'ajuster les crédits budgétaires de fonctionnement pour tenir compte de l'augmentation des reversements au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et de faire face à des besoins accrus en personnel extérieur, tout en maintenant l'équilibre budgétaire, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits suivants :

- une augmentation de 1 050,00 € au chapitre 73, article 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » ;
- une diminution de 1 050,00 € au chapitre 68, article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges » ;

- une augmentation de 7 000,00 € au chapitre 62, article 6218 « Autre personnel extérieur » ;
- une diminution de 3 000,00 € au chapitre 61, article 6156 « Maintenance » ;
- une diminution de 2 000,00 € au chapitre 61, article 615221 « Bâtiments publics » ;
- une diminution de 2 000,00 € au chapitre 61, article 615232 « Réseaux ».

Le total des crédits reste équilibré avec un solde nul.

**APPROUVE**

- Décision n°2025/14 - Décision modificative n°2 sur le budget annexe du service des eaux et de l'assainissement

Afin d'assurer le transfert de 2 000,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, correspondant à une production immobilisée, il est nécessaire de procéder à une opération d'ordre entre sections.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits suivants dans le budget annexe du service des eaux et de l'assainissement :

- en dépenses, transfert de 2 000,00 € au titre de l'opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040, article 2315) ;
- en recettes, inscription de 2 000,00 € au chapitre 021 en section de fonctionnement ;
- en dépenses, inscription de 2 000,00 € au chapitre 023 en section d'investissement ;
- en recettes, inscription de 2 000,00 € au chapitre 042, article 72, au titre de la production immobilisée en section d'investissement.

Ces opérations permettent d'assurer l'équilibre budgétaire du budget annexe.

**APPROUVE**

## **2. VOIRIE 2026 - DEFINITION DU PROGRAMME ;**

Comme chaque année, les élus sont amenés à élaborer le programme de voirie. Sur proposition du Maire et après avis des conseillers, plusieurs pistes ont été envisagées :

1. L'aménagement de l'espace situé à proximité de la Maison d'Assistantes Maternelles pour en faire un parking et des espaces verts.
2. L'utilisation du reliquat de subvention de l'État, non perçu, d'un montant de 20 000 €, pour poursuivre la réfection d'une portion de la voie communale entre Le Rât et Neuvialle.
3. La réfection d'une partie de la traverse du village de Malsagne.
4. D'autres voies pourraient être concernées à moyen terme, sous réserve des conclusions du chiffrage des travaux à réaliser.

## **3. QUESTIONS DIVERSES ;**

- Aménagement de la cour de l'école : un chantier collectif de plantation d'arbustes est prévu le 6 décembre à 14h30.

- Médiathèque : le recrutement de l'agent en charge de la gestion de la médiathèque est en cours. La prise de poste est prévue le 06 janvier 2026.

- France services : un comité de pilotage des maisons France services de Corrèze a eu lieu courant novembre. Cette réunion a permis de présenter le projet de réorganisation des locaux administratifs de la mairie. En effet, l'appel à projets « lieux innovants, lieux accueillants » ouvert à destination des France services, permettrait d'espérer un accompagnement dans l'élaboration du projet ainsi qu'une participation financière de l'Etat.

Fin de séance à 21 heures 45

# LE CLUB DES REPORTERS DU PÉRISCOLAIRE

## Du nouveau au périscolaire : « Le Club des Reporters »



À l'initiative des enfants, une nouvelle activité a vu le jour au sein des programmes périscolaires. Inspirés par l'article de Gaspard dans le dernier bulletin municipal, les enfants ont concrétisé l'idée de créer un journal, « Le Club des Reporters ».

Justine, Siméon, Louis, Gaspard, Andréas et Noélie se réuniront avec Audrey les lundis et jeudis de 15 h 30 à 16 h 15 pour interviewer, rédiger, mettre en page et publier leur journal mensuel.

Le club des reporters du périscolaire promet d'être une aventure enrichissante pour tous.

## LES GAULETTES DE L'USEP

Le samedi 3 janvier, nous avons été au laboratoire de pâtisserie "les caries sages".

Nous avons préparé les galettes pour l'association de l'USEP.

Florian avait préparé la pâte feuilletée en avance. Il l'a étalée avec sa machine puis avec un rouleau.

Nous l'avons découpée en 80 cercles. Nous avons préparé la frangipane avec des œufs, du beurre, de la poudre d'amande, du sucre et du rhum. Nous avons utilisé une poche à douille pour mettre la frangipane. Ensuite, nous avons mis une fève par galette.

On a fait les dessins avec le couteau et on les a badigeonnées d'un jaune d'œuf avec un pinceau de cuisine pour qu'elles dorent.

Flo a mis de la musique et des lumières et on a dansé.

La préparation des galettes a duré jusqu'à 19 h.

Le lendemain, Flo s'est réveillé tôt pour les faire cuire. Le camion est tombé en panne, alors ils ont mis les galettes dans le coffre de la voiture d'Audrey pour les livrer sur la place de la fontaine.

Nous remercions toutes les personnes qui ont acheté les galettes.

"Le club des reporters"



## SUPER MAMIE GATEAU 2026

Chers habitants de Peyrelevade et des environs, nous avons le plaisir de vous annoncer l'édition "Super Mamie Gâteau" 2026, un concours convivial ouvert à toutes les mamies, qu'elles soient passionnées de pâtisserie ou non !

Comment ça marche ? Chaque mamie peut participer gratuitement en préparant un gâteau, une tarte, ou même un gâteau au yaourt. Vous pouvez vous faire aider par vos petits-enfants ! Les créations seront anonymes : d'abord, nous voterons pour le gâteau le plus beau, puis pour le meilleur au goût. Le total des votes déterminera la gagnante !

Tous les habitants sont invités à voter et, bien sûr, à déguster les délicieuses créations gratuitement. Cet événement aura lieu avec le soutien de l'EHPAD qui nous accueillera le dimanche 1er mars à 14h.



Sur place, vous trouverez une buvette où vous pourrez soutenir notre nouvelle association : TN training association. De plus, une tombola sous forme de tickets à gratter tous gagnants sera organisée.

Nous espérons vous voir nombreux pour célébrer nos mamies et partager un moment chaleureux !

Les mamies souhaitant s'inscrire et contribuer à la réussite de cet événement peuvent le faire uniquement par message au 06.98.11.29.41, et ce jusqu'au 25 février.

## THÉÂTRE

**Les compagnons de la Rozeille** présentent pour la saison 2026 trois **sketchs** et « **Un vieux garçon à marier** », pièce en trois actes.



- Néoux le 24 janvier à 20h30 •
- Gioux le 14 février à 20h30 •
- Vallières le 21 février à 20h30 •
- Chambon-sur-Voueize le 7 mars à 20h30 •
- Saint-Amand le 14 mars à 20h30 •
- Les Mars le 21 mars à 20h30 •
- Peyrelevade le 28 mars à 20h30 •

VENEZ NOMBREUX !

## MÉDIATHÈQUE

## ANIMATIONS :



- **Mercredi 11 février à partir de 15 h : Jeux de mots d'amour**

L'arbre de la médiathèque se transformera en arbre des amoureux.

Jeux et bricolage pour les enfants

Pour les adultes, décryptage (et pourquoi pas écriture) de poèmes à double sens

- **Vendredi 27 février à 17 h : Ville ou campagne, à vous de choisir**

Discussion autour d'un thé (ados et adultes)

**OUVERTURE** : les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les vendredis de 16h à 19h et les samedis de 10h à 12h30.

Prêt gratuit de livres, CD, DVD pour tous les âges, n'hésitez pas à prendre votre carte d'adhérent

*À la Maison des associations—2 Côte de Vinzan, Peyrelevade*

## CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PEYRELEVADE - BILAN 2025 -

## APPEL D'URGENCE 18 ou 112

Nom	Grades et décorations
Claude MEUNIER	Médaille échelon or : 30 ans de service
Tony DANCRE	Adjudant Médaille échelon bronze : 10 ans de service
Tristan LEGUÉ & Maureen MEUNIER	Sergent
Mélanie TIXIER	Caporal
Floriane DUBOIS CARPRÉAUX & Julien PAULOS	Sapeur 1ère classe

Nom	Diplômes obtenus en 2025
Tony DANCRE	Chef d'agrès tout engin
Tristan LEGUÉ & Maureen MEUNIER	Chef d'agrès secours à personne et ASU
Mélanie TIXIER	Chef d'équipe incendie
Floriane DUBOIS CARPRÉAUX & Julien PAULOS	Equipier toutes opérations
Rachel THÉVENOT	Equipier secours à personne
Julien PAULOS	Equipier feu de forêt
Samuel CHAUVIN & Jérémy OLLIER	Module transverse (secours à personne 1/2)
Tristan LEGUÉ	Permis C (poids lourd)
Floriane DUBOIS CARPRÉAUX, Mélanie TIXIER, Rachel THÉVENOT	COD 0 (conduite sécurisée)
Chloé MEUNIER	Obtention du brevet JSP



## INTERVENTIONS

Secours à personne :	195
AVP (Accident Voie Publique) :	7
Incendies :	18
Opérations diverses :	9
Total	<b>229</b>

## VIE DE CASERNE

L'activité opérationnelle étant sensiblement identique à l'an passé (230 interventions réalisés en 2024 et 229 en 2025), on observe toutefois une hausse de l'activité en incendie. Les sapeurs-pompiers de Peyrelevade ont effectué 62 297 heures de disponibilité. Les effectifs se maintiennent et 3 recrutements ont été réalisés cette année : Jérémy OLLIER, Samuel CHAUVIN et Laura CHALAT. Cette année a été marquée par la passation de commandement entre Michel SAUGERAS et Benoit BROUSSOULOUX.

L'amicale remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite du concours de pétanque et de la soirée moules-frites, et pour votre accueil chaleureux lors de la tournée des calendriers.